



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 juin 2026

Publié sur le site www.epf.alsace le 01.07.2026

DATE DE CONVOCATION :
22 mai 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 27
Présents : 19
Pouvoirs : 8
Votants : 19

VOTE :
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n°
2026/044

OBJET : Acquisition sur la
commune de
MUTTERSOLTZ

Code service : AT311AC

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

01 JUL. 2026

La Présidente,



Marie-Paule LEHMANN

Le 3 juin deux mille vingt-six à 09h00, le conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier d'Alsace s'est réuni à l'Espace Vauban à Strasbourg, 3 rue Gustave Adolphe Hirn, et en visioconférence, sur convocation de la Présidente, Madame Marie-Paule LEHMANN, par courriel, en date du 22 mai 2026.

Présents : Mmes LEHMANN Marie-Paule, LOTZ Suzanne, MM. BELTZUNG Maxime, BRENDER Claude, DISCHINGER Pierre, FISCHER Bernard, GAST René, GIRARDIN Philippe, HOELT René, ISEL Roger, MACIEJEWSKI Patrick, METZ Jean-Marc, MICHEL Patrick, NETZER Jean-Lucien, ROUX Olivier, SCHAL Stéphan, SCHAEFFER Serge, SCHALLER Claude, WALTER Hubert.

Excusés ayant donné pouvoir : Mmes HESTIN Noellie, MILLION Lara, MM HAMMALI Jérôme, LOM Michel, LUTZ Claude, NEUMANN Rémy, STUTZMANN Gérard, TOUCAS Jean-Pierre.

Excusés : Mmes BROLLY Suzanne, KREMER Eliane, LUTZ Michèle, WOLFHUGEL Christiane, MM JEHL François, NICOLAS Thierry, NORTH Alain, SCHEER Marc.

Assistaient également : Mmes DEMIRTOK Aylin, GALTIER Etienne, HERTRICH Sabrina, LE MOING Cécile, SURIEUX Romane, MM. CZAJKOWSKI Jonathan, DERSÉ Fabien, GAUGLER Benoît, GROJEAN Quentin, GUICHARD Baptiste, LADOUCE Maximilien, MULLER Florian, OLIGER Killian.

EXPOSE DES MOTIFS

La commune de MUTTERSOLTZ a sollicité l'EPF le 8 août 2025 pour l'accompagner dans l'acquisition d'un ensemble de deux parcelles à bâtir situés à MUTTERSOLTZ, rue de la gare et rue Wilson, et cadastré section 1 parcelles numéros 44 et 45, d'une emprise foncière totale de 26,30 ares.

Cette intervention est le résultat d'un travail de diagnostic foncier engagé depuis maintenant plusieurs années avec la commune dans le cadre d'une convention de veille foncière. L'idée est de proposer à la commune un accompagnement technique pour lui permettre d'identifier, et le cas échéant, d'acquérir des biens stratégiques pour son développement. Dans ce cadre, plusieurs biens, bâtis et non-bâtis, ont pu être identifiés avec la commune.

Ces deux parcelles classées en zone UA du PLU communal mais aujourd'hui enclavées, avaient ainsi été identifiées comme pouvant à terme accueillir une opération à vocation d'habitat. Compte tenu de cet

DATE DE CONVOCATION :
22 mai 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 27
Présents : 19
Pouvoirs : 8
Votants : 19

VOTE :
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

**Délibération n°
2026/044**

OBJET : Acquisition sur la
commune de
MUTTERSHOLTZ

Code service : AT311AC

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

01 JUL. 2026

La Présidente



Marie-Paule LEHMANN

intérêt, contact a été pris auprès des propriétaires pour envisager les contours d'une cession. Le propriétaire de la parcelle cadastrée section 1 numéro 45 étant également propriétaire des parcelles voisines cadastrées section 1 numéros 302 et 303, des discussions se sont engagées pour permettre à la commune d'acquérir la parcelle numéro 303 et une partie à détacher de la parcelle numéro 302, et ainsi envisager le désenclavement des parcelles numéros 44 et 45.

A la suite de ces échanges, il a été convenu que l'EPF procède à l'acquisition de la parcelle numéro 44 au prix de 125 000 € et de la parcelle numéro 45 au prix de 56 000 €, soit un montant total pour les deux parcelles de 181 000 €.

En parallèle, une estimation a été sollicitée auprès du service du Domaine pour valider ce prix. L'estimation a été rendu le 10 avril dernier au prix de 226 000 €.

Le conseil municipal de MUTTERSHOLTZ a validé les modalités de portage du bien lors de sa séance du 8 avril dernier.

DELIBERATION N° 2026/044

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 324-1 et suivants et R. 321-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux ;

Vu les statuts de l'EPF d'Alsace du 14 janvier 2025 ;

Vu le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace du 11 décembre 2024 ;

Vu le courriel de sollicitation adressé par la Commune de MUTTERSHOLTZ à l'EPF d'ALSACE le 8 août 2025 ;

Vu la délibération du conseil municipal de MUTTERSHOLTZ en date du 8 avril 2026 sollicitant l'intervention de l'EPF d'Alsace pour acquérir et porter le bien situé à MUTTERSHOLTZ, rue de la gare et rue Wilson, et cadastré section 1 parcelles numéros 44 et 45 ;

Vu l'avis n° 2026-67311-20101 rendu par le service du Domaine en date du 10 avril 2026 ;

Le conseil d'administration de l'EPF d'Alsace, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner un accord financier pour l'acquisition par l'EPF d'Alsace, pour le compte de la commune de MUTTERSHOLTZ du bien situé à MUTTERSHOLTZ, rue de la gare et rue Wilson, et cadastré section 1 parcelles numéros 44 et 45, d'une emprise foncière totale de 26,30 ares, moyennant le prix de 181 000 €.